

AB IM(M)O PECTORE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 160 euros
Siège Social : 06790 ASPREMONT 2339 Route de Nice
RCS NICE 437.862.840

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,
Le TREIZE MARS
A 8 heures
Au siège social de la société ci-après nommée,

La Société dénommée **AB IM(M)O PECTORE**, Société à responsabilité limitée au capital de 160 €, dont le siège est à ASPREMONT (06790), 2339 route de Nice, identifiée au SIREN sous le numéro 437862840 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE.

Les associés se sont réunis en **assemblée générale extraordinaire**, sur convocation du dirigeant à chacun d'entre eux :

Les associés déclarent que tous les documents et explications nécessaires leur ont été adressés

L'assemblée est présidée par Madame Yvonne CARRAYROU agissant en qualité de gérante

Le président d'assemblée constate que :

- Tous les associés sont présents.

Le quorum est par suite atteint.

Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Le président déclare que les documents et renseignements devant, selon la législation en vigueur et les statuts de la société, être communiqués aux associés et le cas échéant au comité social et économique, leur ont été adressés ou tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Lecture est donnée de l'ordre du jour tel que rapporté en ces termes dans la convocation adressée aux associés.

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un co gérant
- Questions diverses
- Pouvoirs.

 C.V. CCA

Après avoir rappelé que les associés ont pris connaissance des statuts is à leur disposition et avoir posé toutes les questions qu'ils souhaitaient

La discussion est ensuite ouverte ; elle est résumée ainsi : exposé de la nécessité de nommer un co gérant.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour Madame Véronique CARRAYROU née le 09 novembre 1960 à MONTPELLIER, domiciliée à MENTON (06) 6 rue Général Gallieni pour une durée indéterminée aux fonctions de co gérant de la société.

Madame Véronique CARRAYROU qui accepte déclare n'être frappée d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions. Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les associés décident que, pour l'exercice de ses fonctions, Madame Véronique CARRAYROU reçoit les mêmes pouvoirs et rémunération que le gérant

En outre elle aura droit au remboursement de ses frais de déplacement, sur justificatifs.

Troisième résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités, dépôts et publications nécessaires, notamment par l'intermédiaire du guichet unique, et en particulier à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises.

Les présentes devront figurer au registre des délibérations de la société.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 8 heures 30.